



Sainte-Cécile-de-Milton

**AVIS PUBLIC
DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Projet de règlement 680-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 680-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

AVIS est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance publique tenue le 19 janvier 2026, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le projet de règlement 680-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.
- 2- Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis est donc donné par la présente, **qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 2 mars 2026 à 18 heures au centre communautaire, sis au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton.**
- 3- En résumé, le projet de règlement 680-2026 prévoit des normes et des mesures relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments patrimoniaux sur le territoire de la municipalité, afin d'empêcher leur déperissement, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure, notamment dans un contexte de changement climatique.
- 4- Au cours de l'assemblée publique de consultation, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et/ou les organismes qui désirent s'exprimer sur ceux-ci pourront le faire.
- 5- Les personnes et les organismes intéressés à s'exprimer sur ces projets de règlement, peuvent aussi adresser leurs commentaires par écrit au conseil, au plus tard le 2 mars 2026 À 16H30, lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :

Michel Larouche

Directeur général et greffier-trésorier

112, rue Principale

Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0

ou par courriel à l'adresse suivante : direction@miltonqc.ca

- 6- Le projet de règlement 680-2026 ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
- 7- **Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville, situé au 112 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, le lundi, mercredi et jeudi; et de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 le mardi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site Internet de la municipalité au <https://miltonqc.ca/>, à la section « Municipalité-Règlements municipaux, Projets de règlements ».**
- 8- À la suite de la consultation publique et de la consultation écrite, le conseil municipal adoptera, lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026, le règlement 680-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 11^{ième} jour du mois de février 2026.

Michel Larouche,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sofiane Fiala, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut conformément à la loi, et en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, le 11 février 2026, entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 11^{ième} jour du mois de février 2026.

Michel Larouche,
Directeur général et greffier-trésorier